



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 925-25

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de trois millions cinq cent cinquante-huit mille dollars (3 558 000 \$) »

- Avis de motion : 4 février 2025
- Dépôt du projet de règlement : 4 février 2025
- Adoption du règlement par le conseil municipal : 11 février 2025
- Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 27 mars 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 3 avril 2025

Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière